



1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2018
PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018

**REUNION DES 28 ET 29 MARS
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI MARZU**

2018/O1/008

*Question déposée par Mme Juliette PONZEVERA
Au nom du groupe "FEMU A CORSICA"*

OBJET : Réseau routier départemental

Monsieur le Président,

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la Collectivité de Corse est en charge des réseaux routiers territorial et départemental du territoire insulaire. Elle en assure l'entretien, la sauvegarde et la modernisation.

Ce réseau routier, d'un total linéaire de plus de 5 000 kilomètres, dont plus de 85 % pour le seul réseau départemental, a pour mission de permettre, dans les meilleures conditions possibles de sécurité et de fluidité, les liaisons de transit et de desserte du territoire. Tous les types d'usagers sont autorisés à utiliser le réseau routier départemental : piétons, vélos, transports en commun, poids lourds, mais aussi transports exceptionnels. Il doit donc être conçu pour garantir leur cohabitation dans des conditions de sécurité optimales.

L'état des lieux actuel est connu de tous : routes vétustes, dispositifs provisoires perdurant, absence de critères permettant de définir la priorisation des chantiers, déséquilibres inexplicables entre certaines régions.

Afin d'instaurer l'équité et la transparence dans ses choix concernant le réseau routier départemental, la Collectivité de Corse se doit d'agir en concertation avec les élus locaux, notamment par le biais du futur organe consultatif que sera la Chambre des Territoires. Il en va donc de notre responsabilité, en tant qu'élus de la nouvelle Collectivité de Corse, d'offrir d'autres perspectives aux corses que la méthode du coup par coup et de l'arbitraire.

En effet, une vision stratégique concernant l'aménagement d'un réseau routier départemental sûre, moderne, intégré à l'environnement et prenant en compte les contraintes de l'économie insulaire, fait partie des attentes majeures des corses. Par ailleurs, en termes de transport, la lutte contre l'insécurité routière et la réduction de la fracture territoriale représentent des axes de travail prioritaires pour la majorité territoriale.

L'ensemble de ces actions d'aménagements permettra de sécuriser et d'améliorer le réseau routier départemental, notamment pour les habitants du rural qui sont particulièrement amenés à fréquenter ce réseau.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, de faire état devant notre Assemblée des démarches qui seront entreprises durant la mandature, par la Collectivité de Corse, à l'égard de cette problématique ?

REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse
A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme Juliette PONZEVERA
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

OBJET : Réseau routier départemental

Madame la Conseillère,

Merci de me permettre, à travers votre question, de revenir sur la question des routes qui est vécue comme une question essentielle, et par les citoyens de Corse, quel que soit le territoire dans lequel ils habitent, et par les élus que nous sommes ou par les autres élus et notamment les maires et Conseillers communautaires et Présidents d'intercommunalité.

Première remarque, votre question est aussi le reflet, je le présume, de sollicitations dont vous faites l'objet, comme certainement bon nombre d'entre nous. Dans tous les territoires de Corse on attend de la nouvelle Collectivité de Corse, qu'elle apporte, dans des délais aussi courts que possible des réponses structurantes, y compris à un certain nombre de problèmes dont l'équation s'est construite au fil des années, voire des décennies.

Il faut donc comprendre que nous ne pouvons pas tout régler dans les deux ou trois premiers mois de l'installation de cette nouvelle Collectivité de Corse.

Je voudrais simplement aujourd'hui vous faire part de la méthode que nous comptons mettre en œuvre.

D'abord le constat, vous l'avez dit, un volume des ex-routes départementales très important, 4500 kms, un environnement montagneux accidenté, des itinéraires qui sont souvent en mauvais état malgré les efforts qui ont été faits, notamment ind'è u Cismonte, et on a vu les conséquences graves et quelques fois potentiellement dramatiques, des intempéries que nous avons connues ces derniers temps.

Deuxièmement, les investissements sur ces infrastructures routières dites secondaires, on ne parlera plus de départementales, même si cela peut donner l'impression d'une hiérarchisation des priorités, donc il faudra peut-être trouver un autre terme.

Ces investissements sur ces routes sont stratégiques car ils sont un des éléments de notre vision de l'ensemble de l'équité territoriale et de la nécessité d'organiser la complémentarité des pôles intermédiaires à l'échelle des bassins de vie, des territoires de projet, également l'accès au pôle de proximité en réduisant le temps d'accès aux équipements supérieurs, je pense notamment aux maternités, hôpitaux etc... donc un enjeu majeur.

Deuxièmement, une situation qui est difficile, et ce n'est pas jeter la pierre que de le dire, notamment car il n'y avait pas de schémas départementaux, de vision globale des interventions. Donc ce que nous devons construire ensemble aujourd'hui c'est une vision globale de nos investissements routiers en superposant les enjeux des routes ex-territoriales. Nous avons commencé à construire une Programmation pluriannuelle des Investissements (PPI), avec les enjeux des territoires de l'intérieur desservis principalement par des routes départementales. Nous allons le faire ensemble.

C'est un des chantiers prioritaires des semaines et des mois à venir. Pour mener à bien ce chantier, il faut que nous ayons une vision exacte des engagements qui ont été pris et de nos capacités budgétaires.

Donc un travail de collationnement est actuellement mené par les services : la question des autorisations de programme et des crédits disponibles, notamment dans les deux ex Conseils Départementaux, la liste des arrêtés attributifs de subventions, les sommes engagées ou pas, celles qui ont vocation à l'être. Tout cela fait l'objet d'un travail précis qui sera synthétisé dans le cadre des documents budgétaires sur lesquels vous aurez, soit à vous prononcer, soit à examiner, pour le DOB et pour le budget primitif. Nous allons construire en concertation, y compris avec les élus locaux, une programmation pluriannuelle d'investissements qui permettra de hiérarchiser les priorités, de donner de la lisibilité et qui garantira aussi l'équité, car je crois qu'il faut sortir de la politique du coup par coup.

Un investissement sur une route ex-départementale ne peut pas être la conséquence uniquement d'une relation privilégiée entre, par exemple, le Président du Conseil Exécutif de Corse et les élus qui le solliciteraient. Il faut une lisibilité et une équité. C'est toujours, la même problématique, je pense que les élus que nous sommes, majorité et opposition, sommes des gens responsables, les maires et Présidents d'intercommunalité sont des gens responsables. Les gens peuvent comprendre, par exemple, la mise en place de critères clairs, de ne pas être traités à l'année N ou à l'année N+1, et de devoir attendre l'année N+2, à condition que cela participe d'une démarche d'ensemble qui a été validée.

Nous allons la construire également en concertation avec les acteurs du monde économique et notamment, le monde de l'entreprise, en faisant que cette commande publique soit lisible, qu'elle soit prévisible, qu'elle soit attribuée dans des conditions de transparence totale et en organisant des cahiers des charges dans le strict respect des règles de la commande publique mais qui auront pour vocation assumée d'organiser l'accès le plus large possible des entreprises Corses à la commande publique et de faire aussi que cette commande publique bénéficie au plus grand nombre.

Voilà donc le travail qui est devant nous, c'est un travail qui a commencé au plan administratif pour vous donner à vous, élus de la Corse, les éléments du choix dans les semaines et les mois à venir.

Je vous remercie.